

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE

### Le Maire de la Commune de NAILLOUX,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

**Vu** l'arrêté en date du 29 juin 2020 portant délégation de fonctions de maire à :

- Madame CABANER Charlotte, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur MARTY Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame OBIS Éliane, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur ARPAILLANGE Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame NAUTRÉ Éva, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur MÉTIFEU Marc, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Monsieur BAUR Daniel, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité des actes administratifs de la commune en cas d'empêchement du maire,

**Considérant** l'intérêt de déléguer la signature de certains actes à un adjoint dans cette circonstance,

### ARRÊTE :

**Article 1er** : En cas d'empêchement temporaire du Maire,

- Madame CABANER Charlotte, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur MARTY Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame OBIS Éliane, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur ARPAILLANGE Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame NAUTRÉ Éva, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur MÉTIFEU Marc, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Monsieur BAUR Daniel, 7<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Sont autorisés à signer, au nom du Maire, tous les actes, décisions et documents relatifs aux affaires courantes de la commune, à l'exception de ceux pour lesquels une délégation expresse ne peut être donnée.

**Article 2** : Cette délégation de signature est valable pour la durée de l'empêchement temporaire du Maire. Elle prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté et cesse de plein droit dès le retour du Maire.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département et affiché selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Nailloux, le 18 juillet 2025.

Madame GLEYESSES Lison,  
Maire de Nailloux,